



CONSEIL RÉGIONAL / Jeudi 19 et vendredi 20 octobre, les élus régionaux réunis en assemblée plénière ont adopté le lancement d'une mutuelle régionalisée pour tous, ainsi que diverses mesures visant à aider les femmes victimes de violence.

Priorité à la santé des citoyens et à la protection des femmes

La proposition a longuement occupé les discussions de l'hémicycle. Jeudi 19 octobre, Laurent Wauquiez a présenté un plan dédié aux violences faites aux femmes, largement adopté par les élus. Ce plan prévoit notamment la création d'une « Maison des femmes », dans chaque département. Selon le président de Région, ces lieux seront implantés dans des établissements de santé publics ou privés, avec des activités d'urgences et de gynécologie-obstétrique. Ils permettront aux femmes de rencontrer des associations d'aide aux victimes et des professionnels aptes à les accompagner dans leurs démarches administratives. La Région a annoncé apporter une aide de 200 000 € maximum par projet, à condition qu'il soit labellisé par l'Agence régionale de santé.

Accompagner les victimes de violence intrafamiliales

Le second volet du plan concerne l'élargissement du dispositif d'alerte connecté « Monsherif », qui avait été mis en place l'année dernière. Produits dans le Rhône, ces boutons d'alerte permettent aux femmes victimes de violence d'alerter discrètement des proches et d'enregistrer la conversation. La collectivité affirme que depuis leur lancement, 755 boutons ont été distribués gratuitement à une vingtaine d'associations. La Région souhaite renforcer cette expérimentation et intégrer un bouton dans les box « J'agis pour elles », qui sont en cours de construction. Ces boutons seront également alloués aux référents et référentes « violences faites aux femmes » au sein des gendarmeries et des commissariats, ainsi qu'aux centres communaux d'action sociale (CCAS). Afin de faciliter l'hébergement sûr en cas de violence, la Région envisage d'ouvrir davantage de logements d'urgence, au nombre de 210 actuellement, et s'est engagée à ce que ce dispositif soit élargi à tous les publics victimes de violences intrafamiliales.



La mutuelle régionalisée, adoptée par les élus du conseil régional, devrait être accessible à tous les habitants de la région Auvergne-Rhône-Alpes, sans limite d'âge, ni de revenus, en juin 2024.

Vers une mutuelle régionalisée pour tous

Les élus souhaitaient une meilleure communication autour du sujet. C'est désormais chose faite. Depuis quelques jours, la Région partage de nombreuses vidéos expliquant l'arrivée d'une mutuelle régionalisée. Cette dernière devrait être disponible dès juin 2024 sans limite d'âge, ni condition de revenus pour tous les habitants qui le souhaitent. Laurent Wauquiez a assuré qu'aucun questionnaire médical ne sera conditionné à l'obtention de cette mutuelle. La Région espère ainsi atteindre plusieurs dizaines de milliers de personnes à horizon de trois ou quatre ans. Cette proposition intervient alors que près de 26 % des Français renoncent à des soins médicaux pour des raisons financières. La Région s'est ainsi engagée à fournir une mutuelle 20 % moins cher que le marché, avec une attention supplémentaire portée sur les soins bucco-dentaires et esthétiques post-cancer, tel que des

prothèses capillaires semi-naturelles, des crèmes anti-démangeaisons, du gel fortifiant pour les cils, un soutien-gorge compressif post-opératoire, etc. Trois niveaux de soins devraient être proposés : essentiel, intermédiaire et très couvrant. Afin que l'offre soit disponible dès l'été prochain, les opérateurs doivent répondre à un appel à manifestation d'intérêt et porter leur candidature d'ici la fin de l'année. ■

Léa Rochon